

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire Kléber
Ecole élémentaire publique Kléber
Marseille (Bouches-du-Rhône - 13)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 0130735D_RT2

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe scolaire Kléber
Ecole élémentaire publique Kléber
Marseille (Bouches-du-Rhône - 13)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

N° 0130735D_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Marine CHARMOY	Ingénieur de projet
Vérificateur	Catherine MONTÉBRAN	Chef de projet
Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'école élémentaire publique Kléber (ETS n°0130735D) est localisée au n°26 rue Kléber à Marseille et fait partie du groupe scolaire Kléber qui comprend également une école maternelle (ETS n° 0130881M) faisant l'objet d'un diagnostic spécifique. Cet établissement accueille 337 élèves âgés de 6 à 11 ans et un logement de fonction.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en l'existence dans l'environnement immédiat de l'ETS d'un ancien garage automobile (PAC1302509), de plusieurs fonderies (PAC1302207, PAC1302232, PAC1300575 et PAC1301541) et d'une teinturerie (PAC1302040) et a conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments, substances issues des sites BASIAS proches.

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels n'a pas été retenu en raison de l'absence de sols nus accessibles et de jardin pédagogique sur l'ETS.

Le scénario d'exposition par ingestion d'eau par les enfants n'a pas été retenu car les réseaux d'eau potable ne traversent pas l'emprise du site BASIAS.

Résultats des investigations

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux « air sous dalle » dans la cave des logements de fonction, « air du vide sanitaire » et « air de la cave » (la seconde cave et le vide sanitaire n'étant pas accessibles), à travers la dalle du rez-de-chaussée des cuisines et de la dalle de la salle de classe de l'angle sud-ouest. Les substances recherchées sont les substances associées aux activités recensées.

Les investigations ont été réalisées conformément au programme défini à l'issue de la phase 1.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion

des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré :

- que seul un composé organo-halogéné volatil a été détecté au-delà de la limite de quantification dans l'air du vide sanitaire comblé sous la dalle de la salle proche des cuisines de l'école élémentaire. Cependant, les concentrations estimées dans l'air intérieur des salles de classe, évaluées sur la base des concentrations mesurées, sont inférieures à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics.
- qu'aucun autre des composés recherchés n'a été quantifié, ni dans l'air de la cave comblée, ni dans l'air du sol prélevé sous la dalle de la cave des logements de fonction.

Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de l'école élémentaire Kléber à Marseille (ETS n°0130735D) **en catégorie B** : « **les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions**, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».

Toutefois :

- dans l'hypothèse d'une dégradation de la dalle des bâtiments de l'ETS, en particulier dans la partie est du bâtiment (perforation ou démantèlement lors de travaux d'aménagements), qui n'assurerait alors plus son rôle protecteur, la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air mesurée dans le vide sanitaire comblé (et dépasser alors la borne inférieure des intervalles de gestion). Ceci amène à recommander le maintien de cette dalle en bon état.
- la qualité des sols de surface de l'école a potentiellement été influencée par les poussières atmosphériques des différentes fonderies. Néanmoins, les sols accessibles aux enfants des logements de fonction étant entièrement recouverts d'enrobé ou de sols souples, cela évite tout contact avec les enfants et permet d'assurer la compatibilité des milieux avec les usages et la configuration actuels de l'ETS. Il est donc recommandé de maintenir les sols extérieurs en bon état.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».